

des Princes &c. Novembre 1750. 442
employés par l'Impératrice - Reine auprès des
Cours de *Russie* & de *Suede*, ont aussi produit
beaucoup en cela.

R A T I S B O N N E.

L'Affaire des Princes de la Maison de *Hohenlohe* a montré les suites dont voici le récit, depuis ce qu'en ont rapporté nos Journaux de Juillet, Août & Septembre derniers. Du côté du Prince Catholique de *Hohenlohe-Schillingsfurth*, il a été adressé une Patente aux Ministre & Curés Luthériens ses vassaux, pour leur déclarer » Qu'il ne reconnoissoit d'autre Juge » & Exécuteur, que l'Empereur & les décisions » de la Diète générale de l'Empire : Qu'ainsi, » il ne prétendoit point être tenu à ce qu'a réglé » la Commission Subdéléguée en dernier lieu par » rapport au rétablissement du Consistoire d'*Ob- » ringen*, & à celui du Ministre *Jellings* à *Sy- » dringen*. Le Prince de *Hohenlohe-Schillings- » Furth* & les autres Princes Catholiques de la même Maison, se sont d'ailleurs adressés de nouveau sur la fin du mois d'Août, à l'Empereur, ainsi-qu'aux Etats Catholiques de l'Empire, pour être protégés dans cette affaire. Mais dans le même tems les Ministres représentans le Corps qui se nomme *Evangelique*, tinrent une assemblée extraordinaire en cette Ville sur l'affaire de *Hohenlohe*, & y décidèrent » Que com- » me les voyes d'exhortation & les moyens de » conciliation employés dans cette affaire, n'a- » voient produit jusqu'à présent aucun effet » sur l'esprit du Prince de *Hohenlohe-Schil- » lingsfurth* & des autres Princes de cette Mai- » son, le Margrave de *Brandebourg-Anspach* » seroit autorisé de mettre en usage les voyes » d'exécution